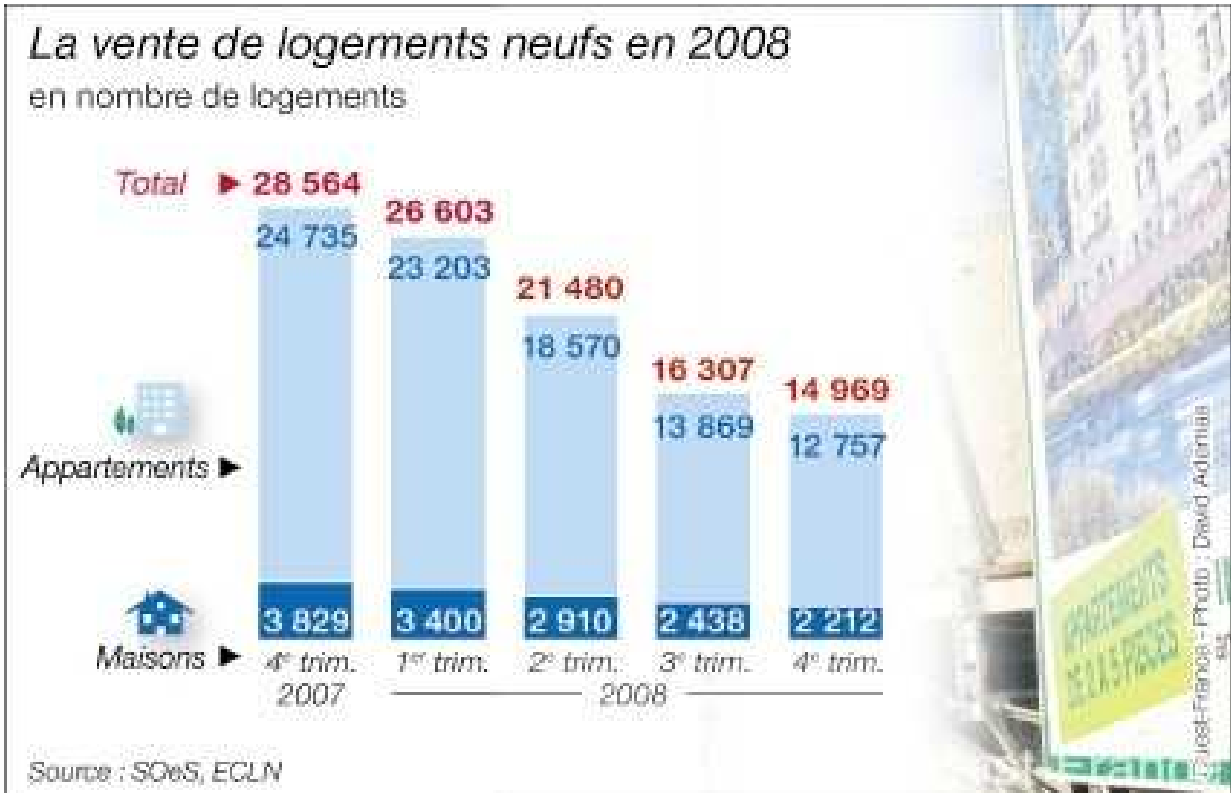


FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE
BÂTIMENT – TRAVAUX PUBLICS – BOIS – PAPIER-CARTON
MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

REVUE DE PRESSE SEMAINE 9/09

1



1. Les Français redoutent un mouvement social long
2. Les professionnels du bâtiment ne sont pas prêts pour la basse consommation
3. La désinflation va limiter la revalorisation du SMIC en juillet
4. La réduction d'impôt sur le revenu va aussi profiter à des revenus élevés
5. Le financement des partenaires sociaux par l'Unedic en question
6. La demande de crédit immobilier s'effondre
7. Le groupe papetier Stora Enso accusé d'abattre des arbres vieux de 300 ans
8. Une arène ensablée
9. Logements neufs : les ventes ont baissé de moitié au quatrième trimestre 2008
10. Les Français consomment mais n'ont pas le moral
11. Résultats solides pour Lego
12. Mailly (FO) plaide pour un "plafonnement des dividendes"
13. Le drame des heures supplémentaires par DENIS CLERC
14. Janvier: "90.000 chômeurs en plus"
15. Le géant Cemex risque de ne pas pouvoir rembourser ses dettes
16. Bénéfice en hausse pour Colas
17. Des emplois dans le bâtiment
18. Chômage : un nouveau record est atteint en janvier
19. Les évolutions familiales obligent à repenser le mode de calcul des retraites
20. Colas attend dès mars les retombées du plan de relance américain
21. Eiffage anticipe une légère hausse de son chiffre d'affaires en 2009
22. La France s'achemine vers un déficit budgétaire proche de 100 milliards d'euros
23. Deux tiers des très petites entreprises anticipent de graves difficultés
24. Chômage : l'Etat abondera le Fonds social « autant que nécessaire »
25. France : bond de près de 35% de la création d'entreprises en janvier
26. Espagne : 220 licenciements chez Eiffage

Le figaro 21 février 2009

Les Français redoutent un mouvement social long

Six personnes interrogées sur dix parient sur un conflit de grande ampleur. Seuls 36 % le souhaitent.

Pour Nicolas Sarkozy et son gouvernement, c'était la semaine de tous les dangers. Vingt jours après la démonstration de force des syndicats, qui avaient réuni dans les rues entre un et deux millions de manifestants, le président invitait mercredi les partenaires sociaux à l'Élysée. Objectif : désamorcer la grogne et donner des gages de « justice sociale ». L'exercice, toujours délicat quel que soit le contexte ou le gouvernement, a pris un tour plus difficile encore sur fond de crise en Guadeloupe.

3

Les Français, interrogés jeudi et vendredi par **OpinionWay**, ne l'ont pas vécu autrement. « Leurs craintes par rapport à la crise les placent dans une situation paradoxale, explique Bruno Jeanbart, directeur des études politiques et d'opinion d'OpinionWay. Ils ont énormément d'attentes à l'égard des politiques mais sont convaincus que ce ne sont pas des mesures qui changeront quoi que ce soit à la situation actuelle. » La majorité des Français ne croient pas qu'un tel sommet puisse « relancer les négociations entre salariés et patrons » (56 %), « aboutir à des propositions concrètes » (63 %) ou même « apaiser le climat social » (74 %).

Les personnes interrogées restent très majoritairement sceptiques (57 %) sur la « prise en compte des revendications sociales par le gouvernement ». Cependant, les Français prennent acte de l'initiative de Nicolas Sarkozy puisqu'ils étaient 73 % à l'issue des manifestations de janvier à estimer que le gouvernement ne prenait pas en compte ces attentes. « Les Français considèrent qu'une réponse, même si elle est partielle ou insuffisante, a été donnée avec le sommet social », note Bruno Jeanbart. D'ailleurs, les mesures annoncées mercredi soir sont majoritairement approuvées par les Français.

Violences en Guadeloupe

Mais cette réponse ne suffit pas à endiguer les inquiétudes des personnes interrogées, puisque près de deux Français sur trois pensent que les mouvements sociaux que connaît la France aujourd'hui « vont se transformer en mouvement de grande ampleur ». Au lendemain des manifestations de janvier, ils n'étaient qu'un sur deux. Ce pronostic a vraisemblablement été renforcé par la crise en Guadeloupe, qui agit comme un révélateur : une confrontation dure et durable se déroule aux Antilles, un conflit de même nature est donc possible en métropole, pour 63 % des personnes interrogées, puisque « les raisons du mécontentement sont comparables ». Deux tiers des personnes interrogées (63 %) considèrent d'ailleurs que « le conflit et les violences qui ont lieu en Guadeloupe » peuvent s'étendre tout simplement en métropole.

Mais, dans le même temps, et c'est l'enseignement majeur de ce sondage, de moins en moins de Français souhaitent que les mouvements sociaux mènent à de grandes grèves comme celles de 1995. Ils étaient 46 % en janvier, ils ne sont plus que 36 % aujourd'hui. Là encore, la durée et la **violence du conflit en Guadeloupe** ont pu jouer comme un signal d'avertissement. L'embrasement des banlieues antillaises, après un mois de conflit social et de grèves, a tourné au drame avec la mort par balle d'un syndicaliste quelques heures avant l'ouverture de la rencontre sociale à l'Élysée de mercredi. Et personne ne souhaite que l'histoire se répète en métropole.

Les principaux tenants d'un durcissement du conflit se trouvent parmi les électeurs de l'extrême gauche et de l'extrême droite, qui « souhaitent » respectivement à 59 % et à 62 % que les mouvements sociaux se transforment en mouvement de grande ampleur. La majorité des électeurs de Ségolène Royal en 2007 (53 %) voudrait aussi une répétition des grandes grèves de 1995.

Le monde 22 février 2009

Les professionnels du bâtiment ne sont pas prêts pour la basse consommation

Les professionnels du bâtiment ne sont pas prêts pour passer de la construction traditionnelle au bâtiment durable, de la dimension expérimentale de quelques immeubles performants à l'échelle industrielle de 400 000 logements par an. Les objectifs assignés par la loi programme Grenelle 1, votée mardi 10 février en première lecture, sont très ambitieux et leur posent un redoutable défi.

En matière de performance énergétique, tous les bâtiments neufs devront à l'avenir être basse consommation (BBC), c'est-à-dire consommer moins de 50 kilowattheures par mètre carré et par an, avec une échéance dès la fin 2010 pour les immeubles tertiaires et fin 2012 pour les logements (en 2020, tout bâtiment neuf devra même être à "énergie positive", c'est-à-dire produire plus d'énergie qu'il n'en consomme).

Cela signifie faire au moins deux fois mieux qu'un bâtiment d'aujourd'hui jugé déjà performant. L'Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie (Ademe) estime qu'il faudra, d'ici à 2012, former 88 000 personnes aux techniques du développement durable. Toute la filière construction doit intégrer des procédés, certes connus et éprouvés, mais qui ne sont pas dans ses habitudes, et qui bousculent le cloisonnement traditionnel entre corps de métiers, en créant de nouvelles fonctions. C'est le cas de l'énergéticien, un spécialiste de l'énergie dans le bâtiment, ou du poseur de panneaux solaires, qui doit être compétent tant en matière de couverture, de chauffage et d'électricité que de plomberie.

Les industriels se chargent d'instruire les ouvriers qui mettront leurs produits en œuvre, comme Isover Saint-Gobain, qui accueille, chaque année, 5 000 artisans dans ses cinq centres. *"Nous formons un à un les couvreurs, C'est un travail de fourmi"*, explique Hervé Gastinel, le président de Terreal, fabricant de tuiles, qui a mis au point des systèmes solaires intégrés dans les toitures.

Ce sont les constructeurs de maisons, ceux que les architectes appellent, avec parfois une pointe de condescendance, les "pavillonneurs", qui seront les premiers au rendez-vous du développement durable. Notamment, à l'échéance 2012, pour la performance énergétique, car ces objectifs sont plus faciles à atteindre pour une maison que pour un immeuble, et parce que leur profession s'est mobilisée plus tôt. Environ 4 000 maisons basse consommation sont à l'étude ou en chantier, début 2009.

"Les clients ont bien compris l'intérêt d'économiser sur leur facture d'énergie et sont demandeurs, mais nous butons encore sur les coûts", constate toutefois Christian Louis-Victor, président de l'Union des maisons françaises, syndicat professionnel des constructeurs : "Sur une maison de 100 000 euros, hors terrain, le surcoût est d'environ 8 000 euros pour le bâti et 8 000 euros d'équipements, soit 16 % au total", argumente-t-il. Ce montant correspond précisément à la majoration de 20 000 euros du prêt à taux zéro octroyé si l'on achète une maison basse consommation.

"Les coûts des équipements vont considérablement baisser", prédit Alain Maugard, président du groupe de travail "Bâtiment neuf" du Grenelle de l'environnement. *"Ces nouvelles technologies attirent de jeunes entrepreneurs, plus formés et, même s'il y a quelques retardataires, on peut espérer que trois quarts de la production seront aux normes, en 2012"*, prévoit-il.

Les échos 23 février 2009

La désinflation va limiter la revalorisation du SMIC en juillet

La hausse des prix s'est limitée à 0,7 % sur un an en janvier, selon les chiffres publiés vendredi par l'Insee. Cette décélération plus rapide que prévu devrait peser sur l'évolution des salaires.



« *Nous ne nous en sortirons pas en augmentant massivement le SMIC* », a tranché Nicolas Sarkozy la semaine dernière, à l'issue du sommet social. A l'instar de la CFDT, les syndicats réclamaient une hausse du salaire minimum dès « *maintenant* », « *même modérée* ». « *Dans les circonstances actuelles, ce serait aggraver les difficultés déjà grandes de beaucoup de nos petites entreprises* », a plaidé le chef de l'Etat. En reculant de 0,4 % en janvier et en augmentant de seulement 0,7 % sur un an (lire ci-contre), l'indice des prix à la consommation, publié vendredi par l'Insee, devrait limiter la revalorisation annuelle obligatoire du SMIC en juillet. Selon la formule de calcul officielle, le SMIC progressera de la moitié du pouvoir d'achat du salaire horaire brut ouvrier (SHBO) et de la hausse des prix à la consommation hors tabac du ménage urbain dont le chef est ouvrier ou employé. Alors que l'Insee prévoyait en décembre une inflation ramenée à 0,3 % sur un an en juin, « *la décélération est aujourd'hui plus rapide que nous l'anticipions* », constate Eric Dubois, chef du département de la conjoncture à l'Insee. L'inflation, sur un an, devrait donc tendre vers zéro au milieu de l'année. « *Nous nous attendons à ce que l'inflation recule massivement, a déclaré vendredi la ministre de l'Economie, Christine Lagarde. On pourrait avoir une évolution négative, mais pas pour longtemps, selon moi.* »

Changement radical

Reste le SHBO. L'Insee prévoit une évolution du salaire mensuel de base (proche du SHBO) inférieure à 1,5 % à la mi-année. Or, poursuit Eric Dubois, « *l'inflation plus basse et la dégradation de l'emploi laissent à penser que le ralentissement des salaires sera plus important* ». Résultat, la revalorisation du SMIC en juillet pourrait être très nettement inférieure à 1 %. Ce qui préserverait, néanmoins, le pouvoir d'achat dans un contexte de prix stables.

En un an, la situation a ainsi radicalement changé. L'an dernier, le SMIC avait dû être relevé de 2,3 % dès le mois de mai, puis de 0,9 % en juillet, pour amortir la flambée des prix.

La réduction d'impôt sur le revenu va aussi profiter à des revenus élevés

Une fois n'est pas coutume, les députés Didier Migaud (PS) et Gilles Carrez (UMP), respectivement président et rapporteur de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, ont décidé de signer une note commune pour pointer les inconvénients de la réduction d'impôt sur le revenu annoncée mercredi par Nicolas Sarkozy. Présentée comme un coup de pouce de 1,1 milliard d'euros aux classes moyennes, la suppression des tiers provisionnels de mai et septembre, dus au titre de 2008, va profiter à des « *revenus élevés* », regrettent les deux députés dans cette note destinée aux membres de la commission. La mesure, si elle n'est pas modifiée par les parlementaires, va concerner, par exemple, des couples avec trois enfants dont les revenus atteignent près de 52.000 euros annuels.

Grâce à leur quotient familial (4 parts), ces foyers sont en effet soumis à la tranche d'imposition de 5,5 %, celle qui donne lieu à réduction d'impôt. A titre d'exemple, un couple avec 3 enfants, disposant de 47.000 euros de revenu imposable, verra son impôt réduit de 816 euros cette année.

Bénéficiaires d'exonérations

A l'inverse, regrettent les deux députés, « aucune personne seule [...] n'est susceptible d'être redevable de l'impôt au seul titre de la tranche à 5,5 % ». En effet, les contribuables célibataires qui se situent en haut de la première tranche (11.673 euros annuels) devraient payer, en théorie, 320 euros d'impôt. Mais la décote, qui s'applique aux contribuables les plus modestes, leur permet de ramener ce chiffre à 49 euros. Sachant que l'impôt n'est perçu qu'au-delà du seuil de 61 euros, les célibataires de la première tranche ne paient donc jamais d'impôt. Ces deux mécanismes, cumulés, font que la réduction d'IR imaginée par l'Elysée ne s'appliquera pas, non plus, aux couples déclarant moins de 19.600 euros par an.

La mesure va concerner, en revanche, les personnes qui devraient être dans la première tranche mais qui ne paient pas d'impôt parce qu'ils bénéficient déjà d'exonérations (sur les services à la personne par exemple). « Le gouvernement aide ceux qui ne paient pas d'impôt parce qu'ils actionnent une niche fiscale et non ceux qui ne paient pas d'impôt parce que leur revenu est trop faible », regrette Didier Migaud. Au final, estiment les deux députés, il est probablement « possible de concevoir une mesure (...) bénéficiant à une population plus large que celle de ces contribuables effectivement redevables de l'impôt ». Un crédit d'impôt, calculé en fonction de la cotisation d'impôt brut (hors décote, hors perception minimale), permettrait ainsi d'étendre la mesure à des revenus plus faibles, comme par exemple les couples sans enfant déclarant un revenu compris entre 20.000 et 25.500 euros par an.

Le financement des partenaires sociaux par l'Unedic en question

L'Unedic a versé l'an dernier 7,3 millions d'euros au patronat et aux syndicats. La Cour des comptes réclame de « rendre transparent » ces financements « et leur objet ». La fusion avec l'ANPE rebat les cartes.



Les prévisions financières de l'assurance-chômage n'étaient pas le seul sujet à l'ordre du jour du dernier bureau de l'Unedic, le 11 février. Les partenaires sociaux ont aussi reçu un dossier de 17 pages sur la « contribution financière de l'Unedic aux organisations syndicales et patronales ». Selon ce document, que « Les Echos » se sont procuré, l'assurance-chômage a versé, l'an dernier, 7,3 millions d'euros au patronat et aux syndicats.

Deux contributions sont classiques : le défraiement et le remboursement des pertes de salaire des administrateurs des Assedic et de l'Unedic (pour 1,3 million d'euros), ainsi que le financement, pour chacun, d'un poste de conseiller technique (pour 670.000 euros). Mais près des trois-quarts du financement des partenaires sociaux (environ 5,37 millions d'euros) consiste en une « contribution à l'information des administrateurs ». Une « somme forfaitaire » et pour laquelle « aucune justification » n'est demandée, a précisé, lors de sa création en 1972, le bureau du régime d'assurance-chômage. Comme les cinq centrales syndicales, la CGPME et l'UPA ont reçu à ce titre, l'an dernier, près de 537.000 euros chacune en 2008. Le Medef, qui bénéficie de trois postes de conseillers techniques au lieu d'un, a reçu le triple (1,6 million d'euros). En 2007, lorsque la subvention à l'UPA a été doublée pour être alignée sur la moyenne, le Medef a de son côté bénéficié d'une augmentation de 50 %, portant la part des subventions de l'Unedic dans son budget total à 5 %. De quoi alimenter la future « délibération sociale » sur le paritarisme réclamée tout récemment par sa présidente, Laurence Parisot, qui rechigne toutefois à y inclure la question du financement du patronat.

« Nouveau schéma »

Ces comptes de l'Unedic ont éveillé la curiosité de la Cour des comptes, qui vient d'achever un rapport sur la gestion des ressources humaines à l'ANPE et à l'Unedic, et dont un résumé a été transmis lui aussi aux partenaires sociaux. Pointant un « niveau global et un coût moyen élevés » de charges administratives dans l'assurance-chômage, la Cour réclame de « rendre transparent l'ensemble des financements à destination des partenaires sociaux et leur objet, dans un document approuvé par le conseil d'administration ». Elle souligne aussi que les dépenses relatives à la gouvernance de l'assurance-chômage « devraient pouvoir être reconsidérées dans le nouveau schéma » issu de la fusion entre l'ANPE et les Assedic. Alors que le transfert des Assedic à Pôle emploi va faire chuter drastiquement le budget de fonctionnement de l'Unedic, qui passera de 2,4 milliards d'euros à 35 millions, maintenir en l'état le dispositif reviendrait, de fait, à y consacrer un cinquième des dépenses. « Je crains que les commissaires aux comptes émettent une réserve » si tel était le cas, indique le directeur de l'Unedic, Jean-Luc Bérard, dans un courrier joint au dossier distribué aux partenaires sociaux. Pour l'heure, ces derniers ont voté le budget de l'Unedic en renvoyant à plus tard la partie relative au financement du paritarisme. Certains espèrent que Pôle emploi viendra suppléer financièrement l'Unedic pour maintenir le niveau des subventions.

La demande de crédit immobilier s'effondre



La demande de crédit immobilier s'est-elle volatilisée ? Après une baisse de la production de plus de 17 % l'an dernier, les ténors du marché témoignent d'un effondrement de l'activité en janvier.

Au Crédit Agricole, premier acteur du secteur, « *les demandes nouvelles sont en baisse de 50 % par rapport à 2008* », déclare son directeur général, Georges Pauget. Au Crédit Mutuel, la demande décroît de 40 %. Aux Banques Populaires, « *l'évolution du chômage a provoqué un effondrement de la demande de crédit immobilier en novembre et décembre dans des proportions jamais connues de l'ordre de 30 à 40 %* », témoigne Philippe Dupont, le PDG de la Banque fédérale.

La Société Générale confirme cette tendance, bien qu'un peu moins marquée pour les premiers mois de l'année, après une baisse de l'ordre de 40 % au dernier trimestre 2008. « *Dans un contexte d'incertitudes économiques et de remontée du chômage, les particuliers adoptent, comme à chaque crise, une attitude de précaution, en reportant leurs dépenses et en alimentant leur épargne*, résume la banque. *Dans le cas de l'immobilier, le phénomène se double d'un attentisme sur les prix, les acheteurs différant leurs opérations avec la perspective de les réaliser plus tard à meilleur compte.* »

Exception au tableau, le Crédit Foncier. La filiale des Caisses d'Épargne a déclaré vendredi non pas une stabilisation de la demande, mais un doublement des contrats envoyés aux clients de janvier 2008 à 2009, soit 12,9 milliers de prêts. Le Crédit Foncier a anticipé la mise en place du doublement de l'enveloppe du prêt à taux zéro sur le marché du neuf, et du coup rencontré la demande en attente des emprunteurs.

Prêt à taux zéro : le soufflé pourrait retomber

Cette progression est aussi le reflet d'une légère bascule dans le partage du marché français. L'an dernier, les acteurs spécialisés, le Crédit Foncier, le Crédit Immobilier de France et l'UCB ont pris 0,5 point de part de marché sur les banques généralistes, à 12,4 % contre 33,6 %, indique Michel Mouillart, responsable de l'Observatoire crédit logement CSA. Un écart qui pourrait encore se creuser en 2009, les généralistes se concentrant sur l'épargne et la commercialisation du Livret A, davantage désormais que sur les crédits à l'habitat.

Est ce un regain d'activité isolé ? Au Crédit Foncier, on estime qu'entre la baisse des prix, celle des taux, les aides réglementaires, l'enveloppe finançable est bonifiée cette année de 15 à 20 %, « *un élément déclencheur* » qui les rendent « *confiants* » pour l'année 2009. Certains professionnels jugent que le soufflé pourrait retomber, une fois passé l'effet prêt à taux zéro. Dans l'orientation du marché, la clef demeure les banques généralistes et mutualistes, avec dans leurs mains, 90 % des crédits distribués.

Graphiline.com 23 février 2009

Le groupe papetier Stora Enso accusé d'abattre des arbres vieux de 300 ans

La polémique fait rage en Finlande où le groupe papetier Stora Enso doit faire face à des associations qui l'accusent d'utiliser des arbres âgés de près de 300 ans pour en faire de la pâte à papier.

Les arbres concernés proviendraient de forêts commerciales, détenues par l'Etat finlandais.

Pour la représentante de l'office gouvernemental des forêts qui reconnaît les faits, les arbres concernés ne viendraient pas de forêts "indispensables".

Si d'un point de vue du CO2 les forêts anciennes présentent un bilan négatif, en en produisant plus qu'elles n'en absorbent, contrairement aux forêts jeunes (en phase de croissance), les forêts anciennes abritent généralement des espèces rares et présentent donc un grand intérêt écologique.

Cette polémique est intéressante à plus d'un titre et reflète le dilemme auquel est confronté l'industrie papetière mais également les consommateurs, entre activité économique et environnement.

Un dilemme auquel des réponses devront être fournies le plus rapidement possible, afin de dédramatiser le support papier, support pourtant **très majoritairement recyclé** et dont les démarches d'exploitation sont de plus en plus **éco-responsables**, notamment en Europe, par le biais de démarches telles celles du FSC.

Question naïve : à quels médias profitent, in fine, ce type de polémiques en ces temps de vaches maigres publicitaires ?

Les échos 24 février 2009

Une arène ensablée

La pluie fait fondre les meilleurs maquillages. L'accord passé entre l'électricien italien Enel et le groupe espagnol de BTP Acciona cherchait à faire passer la prise de contrôle du numéro un de l'énergie ibérique Endesa pour une solution « espagnole ». Il aura moins vécu encore que ce que vivent les « erales », ces toros de moins de deux ans et de 200 kilos maximum. La crise de l'immobilier a fait tomber les masques. Ecrasé par ses 17 milliards de dette, Acciona a fini par céder à Enel les 25 % qu'il détenait dans le capital du groupe madrilène. Ainsi les faiblesses espagnoles auront permis à l'italien de devenir le deuxième groupe européen du secteur et privé l'Espagne de plus de la moitié de son propre marché. Même si le fromage de Hollande manque de trous, c'est l'incapacité des néerlandais à s'unir qui a ouvert l'autre brèche dans laquelle les groupes européens de l'électricité, bloqués aux frontières bétonnées des marchés français et allemand, ont tôt fait de s'engouffrer. A peine un mois après le rachat d'Essent par l'allemand RWE pour 9 milliards d'euros, c'est le suédois Vattenfall, qui met la main pour 8,5 milliards sur Nuon, l'autre hollandais avec lequel Essent aurait pu former un champion national. La rapidité d'intervention était d'autant plus importante que les grands de l'énergie, qui ont plutôt mal commencé leur année boursière, sont aux aguets.

Logements neufs : les ventes ont baissé de moitié au quatrième trimestre 2008

Sur un an, les ventes ont reculé de 48%, les mises en chantier ont chuté de 57% et le nombre de permis de construire déposés a baissé de 17% au cours du dernier trimestre de l'année passée. Le prix moyen du mètre carré des appartements s'est stabilisé, tandis que celui des maisons est en baisse, sauf pour les grandes, dont le prix reste supérieur de 4% à celui observé en 2007.

Perceptible depuis plus d'un an, le net ralentissement qui touche les logements neufs s'est confirmé au cours du quatrième trimestre 2008. Les trois principaux indicateurs ventes de logements neufs, mises en chantier et permis de construire déposés attestent en effet d'une nouvelle dégradation du secteur, suivant les derniers chiffres du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Les ventes de logements neufs ont ainsi chuté de 48% par rapport au rapport au quatrième trimestre 2007, à 15.000 logements. Le nombre de ventes réalisées au cours de l'année passée ne s'élève, par conséquent, qu'à 79.400, en baisse de 36% par rapport à 2007.

La même tendance s'observe sur les mises en ventes : 15.200 logements neufs ont été mis en vente au cours du dernier trimestre 2008, soit 57,4% de moins qu'au quatrième trimestre 2007. Ce recul, qui touche la quasi-totalité des régions françaises, concerne toutes les tailles d'appartements ou de maison. Les mises en vente de logements neufs en immeubles collectifs ont ainsi reculé de près de 60%, tandis que celles de maisons ont baissé de 44% par rapport au dernier trimestre 2007.

Sur l'ensemble de l'année 2008, 93.100 logements neufs ont été mis en vente sur le marché. Un chiffre en recul de 37% par rapport à 2007 - année durant laquelle le niveau des mises en ventes avait été particulièrement élevé.

Rallongement du délai d'écoulement

Au 31 décembre 2008, l'encours de logements neufs proposés à la vente était de 110.900 logements, soit 8% de plus qu'à la fin 2007. Un nombre toutefois en retrait par rapport au niveau du troisième trimestre 2008, en raison "*des mises en ventes et des annulations de réservations inférieures aux ventes et aux abandons de logements commercialisés*", indique le ministère. En un an, le délai d'écoulement est passé de 11 mois à plus de 21 mois pour le logement collectif, et à plus de 20 mois pour l'individuel.

Le prix moyen du mètre carré des appartements neufs au dernier trimestre 2008 a été stable par rapport à celui de fin 2007, mais en baisse de 3,5% par rapport au maximum atteint au troisième trimestre 2008. Le prix de vente moyen d'une maison neuve - 225.500 euros - est, lui, inférieur de 6,6% à celui observé au quatrième trimestre 2007. Cette baisse touche toutes les tailles de maisons, hormis les plus grandes - six pièces et plus -, dont le prix reste supérieur de 4% à celui observé en 2007.

Chute de la construction de logements neufs

Dernier indicateur de l'effondrement de l'immobilier neuf : la chute de la construction s'est encore accélérée. Sur les douze derniers mois (de février 2008 à janvier 2009), le nombre de permis de construire déposés a reculé de 17%, à 449.000 logements autorisés, selon le ministère de l'Ecologie.

Le ralentissement est plus marqué pour les logements collectifs (-21,5%) que pour les logements individuels (-16,3%), tandis que le segment de l'individuel groupé résiste légèrement mieux (-7%). Le secteur de la construction de logements en résidence est en progression de 10% par rapport à celui de février 2007 à janvier 2008, avec plus de 30.000 logements autorisés.

De février 2008 à janvier 2009, le nombre de mises en chantier s'élève à près de 358.000, en repli de 18% par rapport au chiffre constaté au cours des douze mois précédents. Le recul des mises en chantier est, là aussi, plus important pour les logements collectifs (-21%) que pour les logements individuels (-15%). Le nombre total de mises en chantier se situe à un niveau comparable à celui observé en août 2004.

La tribune 24 février 2009

Les Français consomment mais n'ont pas le moral

Les dépenses de consommation des ménages français en produits manufacturés ont rebondi de 1,8% en janvier, après avoir baissé de de 0,9% en décembre, en données corrigées des variations saisonnières, annonce l'Insee. A l'inverse, leur moral diminue encore d'un point en février.

Vive les soldes! Les dépenses de consommation des ménages français en produits manufacturés ont rebondi de 1,8% en janvier, après avoir baissé de de 0,9% en décembre, en données corrigées des variations saisonnières, annonce ce mardi l'Insee. Dans le seul champ "commerce" (commerce de détail), les dépenses progressent de 2% (après -1,8 % en décembre, révisé de -0,3 point), selon l'Insee. Au mois de janvier, les dépenses de consommation en biens durables progressent nettement (+2,7% après -0,8 % au mois de décembre) sous l'effet conjoint de la hausse des dépenses en biens d'équipement du logement (+3% en janvier après -3,1 %) et du dynamisme des achats des ménages en automobiles (+2,8% après +1,9%), explique l'Institut national de la statistique.

Sur le mois, les dépenses de consommation en textile-cuir rebondissent aussi fortement (+4,7% après -1,1%). C'est l'effet immédiat des soldes. Enfin, les dépenses de consommation en autres produits manufacturés restent stables en janvier (après -0,9% en décembre).

Si les Français ont choisi d'être un peu des cigales en janvier, question moral cela ne va pas très fort. Le moral des ménages "se dégrade légèrement" en février, l'indicateur qui le mesure, en recul d'un point, s'établissant à -43 en données corrigées des variations saisonnières, a annoncé l'Insee mardi. On est encore loin du plancher historique à -47 points, touché l'an dernier. Toutefois ce chiffre de -43 est un peu supérieur à celui attendu par les analystes (-42 en moyenne selon Reuters).

En février, toutes les composantes de cet indicateur "se replient, mais de façon modérée", relève l'institut national de la statistique. Les ménages français sont désormais plus nombreux à penser que le niveau de vie en France s'est détérioré au cours des mois précédents et qu'il va se dégrader dans les mois à venir, indique l'Insee. Les Français sont "plus pessimistes" en ce qui concerne leur situation financière tant passée que future. Enfin, le solde sur l'opportunité de faire des achats importants présente la baisse la plus notable.

L'opinion des ménages concernant l'évolution du chômage "s'améliore légèrement" en revanche en février, de même que le solde sur leur situation financière actuelle. Tout en étant plus nombreux à estimer être capable d'épargner, les ménages sont moins nombreux à "estimer que le moment est favorable" pour cela. Enfin, en février, les ménages sont plus nombreux à penser que les prix ont fortement augmenté. Leur opinion sur l'inflation future se dégrade également quelque peu.

Résultats solides pour Lego

Le groupe danois de jouets a vu en 2008 ses profits bondir de 31,5% sur un an et ses ventes grimper de 18%, gagnant des parts de marché. Le groupe table sur une croissance de 3 à 7% en 2009.

Tout va bien pour Lego, le fabricant danois de jouets qui a dégagé 1,35 milliards de couronnes danoises (181 millions d'euros) au titre de son exercice 2008 contre 1,02 milliard un an plus tôt.

Dans le même temps, le groupe déclare avoir gagné des parts de marché grâce à un chiffre d'affaires en hausse de 18% par rapport à 2007, à 9,52 milliards de couronnes. Dans son communiqué, le groupe souligne avoir enregistré "une croissance à deux chiffres" sur quasiment tous ses marchés, Etats-Unis en tête avec une croissance des ventes de 38%.

"Nos résultats en 2008 ont été extraordinairement bons", s'est félicité Joergen Vig Knudstorp, le patron de Lego cité dans le communiqué. Et ce dernier d'afficher d'estimer que le groupe se sent "bien armé pour continuer à progresser en 2009" et ce, "en dépit des sombres perspectives économiques". Un contexte qui conduit le groupe à anticipé un ralentissement de ses ventes dont la croissance devrait être comprise entre 3 à 7% en 2009, portée par "la gamme de produits que recherchent les enfants", a déclaré Charlotte Simonsen, directrice de la communication de Lego à l'Agence France Presse.

AFP 24 février 2009

Le secrétaire général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly a plaidé mardi sur LCI pour un "plafonnement des dividendes" dans les entreprises.

"Si le président de la République reconnaît qu'il y a inégalité, on n'a qu'à plafonner les dividendes y compris temporairement et au-dessus d'un plafond on les taxerait fortement, ça permettrait de dégager (quelque chose) pour les salaires (...)

Ce n'est pas la peine de faire une commission qui va durer deux mois", a déclaré M. Mailly, interrogé sur l'idée d'un dialogue entre syndicats et patronat au sujet de la répartition des profits.

Jugeant à nouveau "insuffisantes" les mesures gouvernementales face la dégradation du pouvoir d'achat des Français, M. Mailly a réitéré sa demande d'une hausse du Smic, parce que "si on soutient la consommation, ça augmenterait les carnets de commandes des PME" et par ricochet, ça soutiendrait la croissance.

En citant comme exemple le refus du gouvernement de renoncer à la suppression des 30.000 emplois dans la Fonction publique en 2009, le syndicalistes a jugé nécessaire de "maintenir la pression" sur le gouvernement et le patronat qui "opposent des fin de non recevoir" aux revendications syndicales.

Interrogé enfin sur le choix de François Pérol, le secrétaire général adjoint de l'Elysée, comme le dirigeant du nouvel ensemble bancaire né de la fusion entre la Caisse d'Epargne et Banque Populaire, M. Mailly a estimé que "ce n'est pas l'homme qui est en cause. Il est compétent (...) le point sur lequel il faut s'interroger c'est que quand il y a un poste le président de la République veut tout contrôler".

Les échos 24 février 2009

Le drame des heures supplémentaires par DENIS CLERC

Le nombre d'heures supplémentaires bénéficiant du dispositif d'exonération de tout prélèvement a encore augmenté ! Il y a un an, alors que la crise n'était pas là, ou pas encore, et que la croissance trimestrielle du PIB était de 0,4 %, le nombre d'heures supplémentaires déclarées au titre de ce dispositif avait atteint 144 millions. Un an plus tard, au dernier trimestre 2008, nous en sommes à 185 millions, soit une progression de... 28 %, alors même que l'activité économique au cours de ce trimestre a diminué de 1,2 %. A l'évidence, les entreprises n'ont pas eu besoin de ces heures supplémentaires pour faire face à un surplus d'activité, mais pour remplacer des salariés qui ne sont plus là. Soit - hypothèse favorable - parce qu'ils sont partis à la retraite ou ont démissionné et que l'entreprise ne les a pas remplacés. Soit - hypothèse défavorable - parce que leurs contrats temporaires sont arrivés à terme et n'ont pas été remplacés. Il y a une troisième hypothèse, encore plus opportuniste : l'entreprise a licencié et remplace les travailleurs manquants en accentuant la charge de travail des travailleurs restants. Dans les trois cas, cela signifie qu'un arbitrage a été effectué au détriment de l'emploi.

Or ces 40 millions d'heures supplémentaires en plus correspondent environ à 90.000 postes de travail à temps plein sur le trimestre. Rappelons que 115.000 salariés du secteur concurrentiel ont perdu leur emploi de la fin 2007 à la fin 2008. On peut les considérer comme les victimes d'un dispositif qui, non content de coûter cher aux contribuables, commence à peser sur l'emploi de façon considérable. Certes, les salariés effectuant des heures supplémentaires gagnent davantage d'argent, et sont donc source de stimulation de l'activité par leurs dépenses. Mais ils le sont au détriment de ceux qui, à cause des mêmes heures supplémentaires, ont perdu leur travail, lesquels consomment moins et donc contribuent à réduire l'activité économique. Si l'on prend en compte les effets d'aubaine des employeurs qui auraient de toute façon utilisé des heures supplémentaires et profitent donc de leur détaxation non pour augmenter leur production mais pour en réduire le coût, il est clair que le dispositif est devenu très sensiblement contre-productif. Les 4 milliards d'euros qu'il coûte à la collectivité ne sont certes pas perdus pour tout le monde, mais ils pourraient être tellement mieux utilisés presque n'importe où ailleurs pour lutter contre la crise, qu'il devient quasi criminel de le maintenir. Le contribuable a mieux à faire que de payer pour supprimer des emplois, l'économie a mieux à recevoir que des subventions qui créent du chômage, l'Etat a mieux à dépenser que de creuser des déficits qui accentuent la détresse de beaucoup.

LCI 25 février 2009

Janvier: "90.000 chômeurs en plus"

Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 90.000 en France en janvier, soit deux fois plus qu'en décembre, rapporte la chaîne LCI.

Au ministère de l'Economie, on s'est refusé à tout commentaire sur cette information dans l'attente des chiffres qui seront publiés à 18 heures ce soir.

En décembre, le nombre de demandeurs d'emplois avait augmenté de 45.800 à 2,1 millions. Sur l'ensemble de 2008, le chômage a augmenté de plus de 215.000 personnes, soit la plus forte hausse depuis 1993.

13

Pôle emploi: 90.000 chômeurs de plus inscrits en janvier (AFP 25 février 2009)

PARIS (AFP) — 90.000 personnes de plus se sont inscrites en janvier au chômage auprès de Pôle emploi, l'organisme chargé des demandeurs d'emploi, a affirmé mercredi, la chaîne d'information en continu LCI.

Interrogé par l'AFP, l'entourage du secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, n'a fait aucun commentaire dans l'immédiat.

Si ce chiffre de progression mensuelle se confirmait, ce serait du jamais vu, le précédent record remontant à novembre (+64.000).

Le secteur de l'intérim, considéré comme un indicateur avancé de l'évolution du marché du travail, enregistre un plongeon continu depuis mars 2008 du nombre des missions, et en janvier, la tendance s'est accentuée avec une baisse de 32,2%, a indiqué à l'AFP la chambre patronale, le Prisme.

Le nombre d'inscrits au chômage doit être rendu public par le ministère de l'Emploi ce mercredi à 18H00.

En décembre, il avait augmenté de 2,2% (+45.800), selon les chiffres officiels.

Le secrétaire général de l'Elysée Claude Guéant, invité peu avant sur LCI, n'avait donné aucun chiffre, mais avait déclaré que les chiffres du chômage de janvier ne seraient "pas meilleurs", voire pires que "les mois précédents".

Après deux années d'amélioration, le marché du travail en France s'est fortement retourné en 2008, avec 217.000 personnes supplémentaires venues s'inscrire ou se réinscrire entre le mois de janvier et de décembre.

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie 1, baromètre officiel depuis 1995, atteignait 2.114.300 fin décembre, en hausse de 11,4% sur un an.

La tribune 25 février 2009

Le géant Cemex risque de ne pas pouvoir rembourser ses dettes

Le géant mexicain du ciment est en pleine renégociation de ses dettes. Il prévient que s'il n'y parvient pas, il ne pourra faire face à ses prochaines échéances.

Le géant cimentier mexicain Cemex, troisième groupe mondial du secteur et grand concurrent français de *Lafarge*, est-il au bord de la cessation de paiement ou fait-il simplement de l'"intox" pour mettre sous pression ses créanciers ?

Toujours est-il qu'il a annoncé qu'il ne pourrait faire face aux prochaines échéances sur sa dette s'il n'obtient pas un refinancement "en des termes favorables". Elle atteint actuellement 18,784 milliards de dollars, dont 6,934 milliards d'obligations à court terme et 11,850 milliards à long terme sans compter 3,020 milliards de dollars "d'obligations perpétuelles".

Fin janvier, le groupe avait indiqué avoir obtenu un refinancement à hauteur de 4 milliards de dollars. Il traverse actuellement une crise liée au ralentissement économique mondial. Au dernier trimestre, il a subi une perte nette de 707 millions de dollars et une chute de 23% de son chiffre d'affaires à 4,47 milliards de dollars, l'amenant à lancer un plan d'économie avec une réduction de 10% de ses effectifs et des cessions d'actifs non stratégiques pour deux milliards de dollars. Il a vu en outre ses notes abaissées par les agences Standard & Poor's (S&P) et Fitch Ratings ce qui va peser sur le coût du refinancement de sa dette.

Cemex prévient que la conjoncture internationale va continuer à peser sur ses performances cette année.

Bénéfice en hausse pour Colas

La filiale routière du groupe Bouygues a dégagé 490 millions d'euros de profits l'an dernier mais se montre prudente pour l'année en cours.

Profits en légère hausse pour *Colas*. La filiale routière du groupe *Bouygues* a en effet dégagé un bénéfice net de 490 millions d'euros en 2008, en hausse de 3,4% par rapport à 2007. Le chiffre d'affaires 2008 s'élève à 12,78 milliards d'euros, en progression de 9,6%. Le résultat d'exploitation du groupe augmente de 7,4%, à 682 millions d'euros, malgré une "conjoncture moins favorable et rendue plus difficile par des variations de coûts de matières premières d'une amplitude" jamais vue.

"Le premier semestre a connu une forte croissance de 14% en raison d'un carnet élevé et de conditions climatiques favorables dans la continuité de l'exercice 2007. Avec une croissance de 6%, le deuxième semestre a enregistré un ralentissement en métropole à partir du mois d'août", a expliqué *Colas* dans un communiqué.

Pour 2009, "une première hypothèse de chiffre d'affaires a été arrêtée à 12,3 milliards d'euros", annonce *Colas*, ajoutant que "des mesures rapides sont prévues si la réalité s'écarte de cette hypothèse à la hausse ou à la baisse".

Le carnet de commandes à fin janvier 2009 atteint 6,3 milliards d'euros, en retrait de 8% par rapport à celui de fin janvier 2008. "Ce chiffre doit être relativisé en raison de l'effet de base très élevé de janvier 2008", souligne *Colas*, qui ajoute que "l'activité de l'exercice 2009 a démarré plus lentement en raisons de conditions climatiques hivernales rigoureuses".

Le Parisien 26 février 2009

Des emplois dans le bâtiment

Le lancement d'un grand chantier d'isolation thermique des logements tombe à point nommé pour la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), dont la rénovation est le cœur de métier (78 % du marché et trois millions de logements rénovés chaque année). L'objectif du gouvernement étant de parvenir à 400 000 rénovations lourdes de logements par an à partir de 2013, la Capeb estime que « le chiffre d'affaires de l'entretien et de la rénovation thermique devrait plus que doubler d'ici à 2012 » et créer 200 000 nouveaux emplois directs.

« Entreprendre des travaux d'isolation ou de modernisation de son chauffage reste un cap à passer quand le pouvoir d'achat est au plus bas, mais l'écoprêt à taux zéro permettra de lever cette barrière », se réjouit le président de la Capeb, Jean Lardin. « Il y a trente et un millions de logements en France et une majorité sont des épaves énergétiques », détaille Didier Ridoret, le président de la Fédération française du bâtiment.

Ouest-France 26 février 2009

Un creux historique, l'an dernier, dans l'immobilier. L'emploi pourrait trinquer.

127 265 maisons ou appartements neufs vendus en 2007. Seulement 79 359, en 2008, soit 37,6 % de moins. Les chiffres du dernier trimestre 2008, qui viennent d'être dévoilés par le ministère de l'Écologie, confirment le creux historique dans lequel a plongé l'immobilier.

Comparées au dernier trimestre 2007, les ventes de logements neufs, d'octobre à décembre, enregistrent une baisse vertigineuse de 47,6 %. La Basse-Normandie fait partie des sept Régions de France qui enregistrent une baisse de plus de 60 %. « **Les promoteurs n'avaient pas connu une baisse en une année aussi forte depuis trente ans** », s'inquiète Jean-François Gabila, président de la Fédération des promoteurs constructeurs.

Loi Boutin ou plan de relance, pour l'heure, rien n'y fait. La tendance est à la dégringolade. Selon certains spécialistes, l'effet de la relance ne se fera pas sentir avant la fin de l'année.

Conséquence : les promoteurs mettent désormais vingt et un mois pour vendre un appartement, contre onze mois il y a un an. En matière d'emploi, les professionnels craignent 25 000 à 30 000 suppressions, en 2009, dans le bâtiment, sur un total d'1,2 million.

Les échos 26 février 2009

Chômage : un nouveau record est atteint en janvier

En janvier, 90.200 demandeurs d'emploi supplémentaires ont été inscrits à Pôle emploi (+ 4,3 %), selon les chiffres diffusés hier. Un record historique. Laurent Wauquiez s'attend à des chiffres de cette ampleur « pendant plusieurs mois ».

C'est un nouveau cap dans l'accélération de la crise. En janvier, 90.200 demandeurs d'emploi supplémentaires se sont inscrits sur les listes de Pôle emploi, soit une hausse historique de 4,3 % en un mois, selon les chiffres diffusés hier. La hausse mensuelle bat le bond de novembre (+ 64.000), qui avait pourtant mis fin à un record de quinze ans. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1 (immédiatement disponibles, à la recherche d'un CDI en temps plein et ayant travaillé moins d'un mi-temps dans le mois) franchit ainsi la barre des 2,2 millions. En quatre mois, le nombre de chômeurs s'est accru de près de 250.000.

La hausse du nombre de chômeurs est liée à celle du nombre d'inscriptions mais aussi à la baisse du nombre de sorties, notamment pour reprise d'emploi. Tous les motifs d'entrée à Pôle emploi (fin de CDD, fin d'intérim, licenciement économique...) progressent (lire ci-dessous). La hausse traduit à la fois les défaillances des entreprises, qui ont concerné plus de 220.000 salariés ces douze derniers mois et continuent de s'accélérer, et leur attentisme, compte tenu d'anticipations d'activité très dégradées. Elle est à mettre en parallèle avec les destructions d'emploi : au quatrième trimestre, 89.000 emplois salariés ont encore été détruits. La hausse de janvier ne tient pas compte, en revanche, des milliers de salariés en chômage partiel, qui, puisqu'ils conservent leur contrat de travail, ne sont pas considérés comme demandeurs d'emploi.

Prévisions enfoncées

Les prévisions de l'assurance-chômage, pourtant régulièrement révisées ces derniers mois, sont enfoncées. Le taux de chômage, prévu à 8 % à l'horizon de juin par l'Insee, devrait remonter plus rapidement. Il restera loin, toutefois, des records de 1997 où le taux de chômage avait frôlé les 11 %. Mais la multiplication des plans sociaux ou de départs volontaires dans les entreprises ces dernières semaines (lire ci-dessous) laisse présager, le temps des consultations formelles et des procédures de départ, un prolongement de la tendance ces prochains mois. Le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, a indiqué hier s'attendre à « *plusieurs mois* » sur ce rythme.

Officiellement, pourtant, le gouvernement ne dévie pas de sa grille d'analyse. La hausse, explique-t-on dans l'entourage de la ministre de l'Economie, est « *dans la droite ligne du repli du PIB au quatrième trimestre* » (- 1,2 %). « *Les entreprises s'ajustent là où elles peuvent : sur les stocks et sur l'emploi flexible.* » De multiples outils de politique de l'emploi ont, de fait, été ouverts depuis l'été dernier : relance des contrats aidés, amélioration du recours et de l'indemnisation du chômage partiel, extension des conventions de reclassement personnalisé, exonération de charges supplémentaires pour les très petites entreprises, coup de pouce aux salariés ayant insuffisamment cotisé, etc.

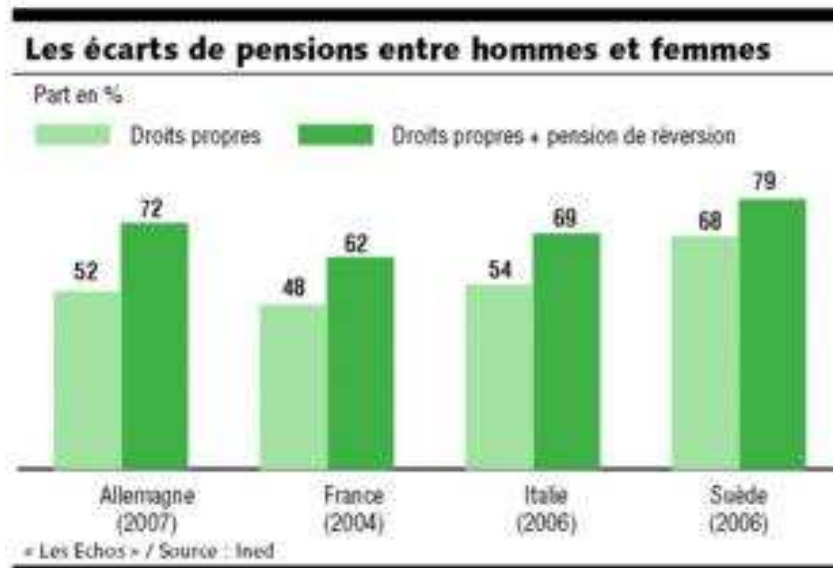
Mesures mal ciblées

« *On ne manque pas de mesures. On met en oeuvre ce que nous avons déjà annoncé et cela fait beaucoup* », réagit l'entourage de Christine Lagarde. Dans un communiqué publié hier, celle-ci a d'ailleurs rappelé les « *mesures d'accompagnement social* » annoncées à l'issue du sommet social. En l'absence de précisions sur les 800 millions d'euros qui doivent être apportés par l'Etat au Fonds d'investissement social (« *Les Echos* » du 20 février), les 1,1 milliard d'euros (sur 2,6 milliards) consacrés à la baisse de l'impôt sur le revenu des ménages modestes risquent toutefois de paraître, aujourd'hui, anachroniques et mal ciblés. La prime pour les précaires ayant insuffisamment cotisé ne représente ainsi, en comparaison, que 117 millions d'euros.

La CFDT a d'ailleurs rappelé, hier, que la réponse apportée par le gouvernement via le fonds social était « *très insuffisante, tant dans son montant que dans la source du financement* », tandis que la CGT a critiqué « *un décalage criant entre la gravité de la situation et les réponses apportées* ». La confédération demande aussi l'embauche de salariés à Pôle emploi pour améliorer l'accompagnement des chômeurs.

Les évolutions familiales obligent à repenser le mode de calcul des retraites

Les pensions de retraite des femmes représentent 48 % de celles des hommes en France. Face à ces inégalités, une étude de l'Ined fait le point sur les instruments correctifs mis en place dans plusieurs pays européens.



Augmentation des divorces, multiplication des unions hors mariage : l'évolution des rapports sociaux au sein du couple a un impact significatif sur le niveau des retraites des femmes. Traditionnellement, ces dernières bénéficiaient pendant leur période de retraite des pensions versées à leurs maris, puis d'une pension de réversion une fois devenues veuves. Un modèle familial qui devient moins fréquent et qui pose la question d'une évolution des régimes de retraites vers l'acquisition de droits individuels par les femmes.

Plusieurs pays européens sont concernés par cette mutation, comme le montre une étude de l'Ined parue aujourd'hui (1). Dans chacun d'entre eux, le constat de départ est clair : les écarts de pension entre hommes et femmes sont systématiquement défavorables aux femmes. Parmi les 5 pays étudiés (Allemagne, France, Italie, Suède et Royaume-Uni), la France est le pays où l'écart est le plus important : la pension de retraite de droit propre des femmes représente seulement 48 % de celles des hommes (contre 68 % en Suède). Des écarts qui s'expliquent en grande partie par une fréquence accrue du temps partiel pour les femmes (environ 40 % des femmes en emploi sont à temps partiel, une proportion qui croît avec le niveau d'activité des femmes) et des niveaux de rémunération plus faibles en moyenne.

Face à ce constat, plusieurs logiques coexistent pour rétablir une égalité entre les sexes. Pour les uns, il s'agit de rendre moins étroit le lien entre cotisations et prestations. C'est le cas des minima de pension (pension forfaitaire au Royaume-Uni, minimum contributif en France) qui rehaussent le niveau des retraites sous certaines conditions mais ne font que limiter les écarts, sans les supprimer. Les règles de calcul de la pension peuvent aussi être adaptées pour ne pas désavantager les carrières courtes ou accidentées (en faisant par exemple un calcul sur la base des meilleures années), mais les récentes réformes intervenues dans les pays européens ont plutôt tendance à lier étroitement les pensions aux cotisations versées.

Corriger l'impact des enfants

Les défenseurs d'une parité stricte considèrent que le problème doit être traité avant la retraite et pendant le déroulement de carrière par des politiques d'égalité salariale et de soutien à la conciliation vie privée-vie professionnelle. Un modèle qui tend à supprimer progressivement les dispositifs de compensation dont peuvent bénéficier les femmes.

Pour tenir compte des évolutions matrimoniales, une autre piste a été explorée : celle du partage des droits à la retraite au sein du couple, apparu en Allemagne puis au Royaume-Uni. La méthode consiste à faire la somme des droits à la retraite acquis par le mari et la femme au cours de leur union et à les partager également entre eux deux. Ce partage permet d'individualiser les droits acquis au sein du couple, notamment en cas de divorce.

Le recours aux droits familiaux reste cependant le plus fréquent dans les pays européens étudiés. Ils permettent de compenser l'impact des enfants sur les carrières. Cet octroi de droits, sans supplément de cotisation pour l'assurée, existe depuis longtemps en France et prend des formes variées (majoration de la durée d'assurance de deux ans par enfant, majoration de la pension de 10 % à partir du 3^e enfant), mais pose un problème de discrimination à l'égard des hommes récemment souligné par la Halde (2). C'est d'ailleurs un sujet sur lequel se penche actuellement le Conseil d'orientation des retraites. En Italie, en Allemagne ou encore en Suède, le couple peut choisir lequel de ses deux membres bénéficiera de ce droit, de manière à inciter à un partage de l'éducation des enfants plus équilibré entre mari et femme.

MARIE BELLAN, Les Echos

(1) Comment corriger les inégalités salariales de retraite entre hommes et femmes ? L'expérience de 5 pays européens, Carole Bonnet et Marco Geraci, « Population et Sociétés », Ined, février 2009. (2) Publication au « Journal officiel » d'une recommandation le 11 décembre 2008.

Colas attend dès mars les retombées du plan de relance américain

Le plan de relance américain porte à hauteur de 33 milliards de dollars sur les infrastructures routières. La filiale routière de Bouygues, qui réalise 20 % de son chiffre d'affaires en Amérique du Nord, entend en profiter très vite.



Le plus important plan de relance au monde va porter ses fruits d'ici à un mois pour le groupe Colas. En Amérique du Nord, où la filiale routière de Bouygues réalise de l'ordre de 20 % de son chiffre d'affaires, « le plan de relance américain représente dans nos activités 33 milliards de dollars, et son vote il y a une semaine devrait se traduire par des appels d'offres dès mars-avril », a estimé hier le PDG de la société, Hervé Le Bouc, en commentant les résultats annuels.

Aux Etats-Unis, où Colas fait partie des leaders sur un marché très fragmenté, « les autorités locales ont cent-vingt jours à compter du 10 mars pour engager les montants alloués au titre de la relance et devront restituer le solde non engagé passé ce délai, explique Hervé Le Bouc. Pour aller vite, certains appels d'offres ont même été lancés avant le vote du plan, de manière conditionnelle ». Le groupe de travaux routiers et ferroviaires est d'ores et déjà attributaire d'un contrat de quelque 20 millions de dollars dans le Missouri, pour la réfection d'une section existante d'autoroute.

En France, où les procédures ne permettront pas une concrétisation aussi rapide, Colas estime que le plan de relance concerne ses activités à hauteur d'une partie des 2,5 milliards d'euros d'aide aux investissements des collectivités locales, et pour 1 milliard dans le ferroviaire et les routes. La société réalise la moitié de son chiffre d'affaires dans l'Hexagone.

Flambée des coûts

En 2008, la crise n'a pas empêché son résultat net de progresser de 3,4 %, à 490 millions d'euros, en 2008. Seule (légère) ombre au tableau : contrairement aux années précédentes, le bénéfice a moins progressé que le chiffre d'affaires, ce qui a ramené la marge nette de 4,1 % du chiffre d'affaires en 2007 à 3,9 % en 2008. Mais le phénomène n'est pas lié à la crise économique. « *La baisse est imputable à la flambée du prix du bitume, qui a suivi celle du pétrole l'an dernier, sachant que ce niveau de marge nette reste très élevé pour le secteur de la construction* », souligne Hervé Le Bouc. Le prix du bitume est monté jusqu'à 500 euros la tonne l'été dernier avant de redescendre vers 220 euros au début de 2009 et de s'établir autour de 250 euros actuellement. Or « *il n'existe pas d'instruments financiers permettant de se couvrir contre les fluctuations de prix et un prix de 500 euros la tonne de bitume représente, vu notre consommation, un coût équivalent à 20 % ou 30 % de notre chiffre d'affaires !* » explique Hervé Le Bouc. « *Colas saisira les opportunités d'acquisitions qu'offrira la crise pour sécuriser ses approvisionnements, tant dans le bitume que dans les granulats* », prévient-il. Les opportunités, ce pourrait être par exemple la vente, par certains cimentiers surendettés comme le mexicain Cemex, de carrières de granulats.

Les échos 27 février 2009

Eiffage anticipe une légère hausse de son chiffre d'affaires en 2009

« *Le deuxième semestre 2008 marque un retournement de tendance dans l'ensemble des métiers d'Eiffage après dix ans de croissance soutenue.* » Cette phrase préliminaire du communiqué dévoilant hier soir les résultats annuels du groupe de travaux publics aurait pu faire craindre le pire. Au final, hormis les 667 millions de plus-values exceptionnelles que le groupe avait réalisées en 2007 avec la cession de ses parts dans Cofiroute et de 49 % du capital du viaduc de Millau, et qui faussent la base de comparaison, le résultat net (part du groupe) est passé de 333 millions en 2007 à 302 l'an dernier (- 9 %) à données comparables. Dans le même temps, le chiffre d'affaires a crû de 5 %, à 13,2 milliards, « *grâce à la solidité des positions du groupe en France, en particulier dans la construction et les métiers de l'énergie* », commente Eiffage qui, ailleurs en Europe (18 % du chiffre d'affaires) a pâti de la dégradation du marché espagnol mais maintenu ses positions et sa rentabilité au Benelux et en Allemagne. Prudent, le groupe Eiffage a décidé de maintenir stable son dividende (1,20 euro par action), qu'il versera le 30 avril.

Ses perspectives pour 2009 ne sont pourtant pas mauvaises. L'acquisition, en décembre 2008, des sociétés Clemessy et Crystal va apporter plus de 800 millions d'euros d'activité dans l'énergie et « *les succès commerciaux ont maintenu, malgré le retournement de la conjoncture, le carnet de commandes à un haut niveau, à 10,4 milliards d'euros* ». Sur cette base, tout en anticipant la poursuite du retournement observé au second semestre avec, notamment, une réduction de l'activité dans certains pays d'Europe, Eiffage table sur une progression d'environ 4 % de son chiffre d'affaires en 2009, à 13,7 milliards. La croissance résiderait dans les travaux (11,8 milliards d'euros projetés) tandis que les concessions resteraient stables, à 1,9 milliard d'euros.

La France s'achemine vers un déficit budgétaire proche de 100 milliards d'euros

Gilles Carrez, rapporteur de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, estime que le déficit de l'Etat approchera les 100 milliards d'euros lors du prochain collectif budgétaire, qui doit être présenté mercredi.



Sommet social, plan tempête, prêts à l'automobile, aides à la presse, primes en outre-mer : les mesures annoncées par le gouvernement depuis le début d'année ont brutalement alourdi les dépenses de l'Etat prévues au titre de 2009. Fin janvier, Eric Woerth, ministre du Budget et des Comptes publics, avait annoncé une prévision de déficit budgétaire de 86,8 milliards d'euros pour cette année. Mais il a prévenu depuis que ce chiffre serait relevé et que le déficit public (Etat, collectivités locales et Sécurité sociale) dépasserait les 4,4 % du PIB envisagés. L'actualisation devrait avoir lieu très prochainement : la réduction d'impôt sur le revenu impose de présenter un nouveau collectif budgétaire, le quatrième depuis cet automne, devant le Parlement. Matignon a annoncé qu'il serait défendu en Conseil des ministres dès mercredi.

Révision du taux de croissance

Les comptes de l'Etat seront aussi réactualisés en fonction des nouvelles prévisions de croissance, qui seront présentés les 9 et 10 mars à Bruxelles. Ils avaient été établis sur la base d'une croissance comprise entre 0,2 % et 0,5 % en 2009. Une révision de 1 point, qui constituerait un minimum, mènerait à un creusement des déficits publics compris entre 9 et 10 milliards d'euros, dont une majorité assumée par l'Etat. « *Compte tenu de la volatilité de la TVA et de l'impôt sur les sociétés, les recettes de l'Etat se réduiraient de l'ordre de 5 milliards d'euros. Les dépenses, elles, s'accroissent de près de 8 milliards d'euros* », estime Gilles Carrez (UMP), rapporteur du Budget à l'Assemblée nationale. Au total, le déficit de l'Etat ne serait donc « *plus très loin d'atteindre les 100 milliards d'euros* », prévient-il. Une hypothèse que Bercy ne confirme pas. « *Le calcul des nouvelles prévisions budgétaires est loin d'être achevé* », rétorque l'entourage d'Eric Woerth.

Côté dépenses, les prêts consentis à Renault et PSA représentent une enveloppe supplémentaire de 6,5 milliards d'euros. A l'inverse des financements apportés aux banques, il s'agit essentiellement de prêts directs du Trésor qui vont dégrader les comptes de l'Etat en 2009 (« Les Echos » du 10 février). Ils n'alourdiront pas, en revanche, le déficit public rapporté au PIB, l'instrument comptable du Pacte de stabilité européen.

5 % du PIB

Les mesures sociales annoncées la semaine dernière constituent le deuxième gros chèque. Elles représentent 2,6 milliards, auxquels il faut toutefois soustraire 1,4 milliard au titre des intérêts versés par les banques et 450 millions qui pourraient être financés par les caisses d'allocations familiales (prime de 150 euros pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire). La facture pour l'Etat serait donc proche de 850 millions d'euros, dont une partie (Fonds d'investissement social) ne serait déboursée qu'en 2010. Il convient encore d'ajouter les aides à la presse (200 millions sur trois ans), le coût des 600 millions de prêts garantis par l'Etat après la tempête et les aides à l'outre-mer (au moins 200 millions dès cette année). « *La conjoncture ne va pas s'améliorer. La vraie question est de savoir quelles marges de manoeuvre il nous restera lorsque les besoins seront encore plus importants* », estime Philippe Marini (UMP), rapporteur du Budget au Sénat.

Du côté de la Sécurité sociale, Eric Woerth a d'ores et déjà annoncé un déficit d'au moins 15 milliards d'euros en 2009, au lieu des 12,6 milliards anticipés. L'Unedic se dirigeant vers un budget proche de l'équilibre (après un excédent de près de 5 milliards en 2008), de même que les régimes de retraites complémentaires, les comptes sociaux vont eux aussi aggraver le déficit public, qui devrait dès lors avoisiner, voire dépasser, les 5 % du PIB.

Deux tiers des très petites entreprises anticipent de graves difficultés

Les dirigeants des entreprises de moins de 20 salariés sont pessimistes mais leurs banquiers le sont encore davantage. Telle est la conclusion de l'enquête trimestrielle réalisée par l'Ifop pour le cabinet Fiducial, publiée hier (*). Ainsi, quand les « petits » patrons sont 43 % à prévoir une baisse de chiffre d'affaires et une dégradation de leur trésorerie au cours des trois prochains mois, les banquiers, eux, sont 73 % à envisager ce scénario pour leurs entreprises clientes. Quand les premiers sont 62 % à penser que la crise aura de graves répercussions sur leur activité, les seconds sont 79 % à le croire. Et quand 43 % des très petites entreprises craignent une défaillance financière de leurs clients ou de leurs fournisseurs, 75 % des banquiers anticipent une forte augmentation des défaillances.

Sur les relations que les uns entretiennent avec les autres, les avis convergent. Les dirigeants des TPE sont deux fois plus nombreux qu'il y a un an (22 %) à déclarer subir un durcissement des conditions du crédit, et parmi ceux qui ont fait récemment une demande de financement auprès de leur banque, 68 % disent avoir soit essuyé un refus, soit obtenu de l'argent mais à des taux plus élevés, ou sous réserve de garanties supérieures, ou encore pour un montant moindre. Confirmation chez les intéressés : 27 % des banquiers déclarent que la situation actuelle incite à accorder moins de crédits qu'avant, et 83 % reconnaissent avoir augmenté leur niveau de vigilance.

Un discours alarmant

Dans ce contexte difficile, le rôle du médiateur du crédit nommé à l'automne par Nicolas Sarkozy est jugé « utile » par les entrepreneurs (à 77 %) tandis que les banquiers y voient surtout un dispositif « à portée médiatique » (à 75 %).

D'une manière générale, le discours des entreprises est donc alarmant. Sur l'emploi, jamais le solde entre créations et suppressions de postes n'a été aussi mauvais (-2,5) depuis le début de la décennie. Et 68 % des dirigeants trouvent la suppression des cotisations patronales au niveau du SMIC dans les entreprises de moins de 10 salariés, effective depuis début décembre, insuffisamment incitative pour embaucher.

GUILLAUME DELACROIX, Les Echos

(*) Enquête réalisée par téléphone auprès de 1.002 dirigeants d'entreprise de 0 à 19 salariés du 29 janvier au 12 février, et auprès de 502 responsables d'agence bancaire du 29 janvier au 6 février.

Chômage : l'Etat abondera le Fonds social « autant que nécessaire »

Le gouvernement mise sur le développement des services à la personne et sur le Fonds d'investissement social pour amortir la dégradation du marché de l'emploi. En revanche, la relance des contrats aidés est encore timide.

Au lendemain de la publication d'une hausse record du nombre de demandeurs d'emploi en janvier, le Premier ministre a organisé hier une réunion de suivi des mesures du sommet social. Le Fonds d'investissement social sera abondé par l'Etat « *autant que nécessaire* », a indiqué Matignon. Le collectif budgétaire, qui proposera au Parlement la baisse de l'impôt sur le revenu, sera présenté dès mercredi en Conseil des ministres. Le gouvernement n'a pas encore utilisé tous les outils des politiques classiques de traitement social du chômage.

- **Des emplois de services préfinancés.** Hier, sur Europe 1, le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, a indiqué que le financement de chèques emploi-service de 200 euros pour 1,3 million de foyers « *doit nous permettre de créer 40.000 emplois d'ici à la fin de l'année* ». Les 300 millions d'euros alloués à la mesure permettront de financer ces emplois pour une durée de six mois, à partir du deuxième semestre (le temps d'organiser le dispositif) et sur la base d'une rémunération au SMIC.
- **Fonds social : Matignon promet des moyens.** Pour former les chômeurs et les « *aider à rebondir* », l'Etat mise sur le Fonds d'investissement social qui regroupera des dispositifs jusqu'ici épars. Lors du sommet social, l'exécutif a promis d'y allouer 800 millions de nouveaux crédits, pour une enveloppe globale de 2,5 à 3 milliards d'euros. Hier, Matignon a assuré que l'Etat abondera ce Fonds « *autant que nécessaire, au vu de la situation de l'emploi* ». Bercy veut signer une convention avec les partenaires sociaux « *avant la mi-mars* » pour une mise en œuvre concrète dans la foulée.
- **Les premiers effets des réductions de charges dans les TPE.** Depuis le 4 décembre, les embauches dans les entreprises de moins de 10 salariés bénéficient d'exonérations de charges supplémentaires pour 2009 (100 % pour un salarié au SMIC). En décembre, Laurent Wauquiez en attendait « *50.000 à 100.000 embauches* » de plus sur l'année. Hier, il a affirmé que cela permettait « *depuis quinze jours, 3.000 embauches par jour* ». Un chiffre qui correspond au nombre d'embauches bénéficiant du dispositif, sans que l'on puisse isoler l'impact précis de la mesure.
- **Le chômage technique rémunéré 90 % du salaire net.** L'Etat a annoncé lors du sommet social que l'indemnisation du chômage partiel serait portée à 75 % du salaire brut (contre 60 % prévu dans l'accord conclu en décembre par les partenaires sociaux). Le surcoût sera réparti entre l'Etat, les entreprises et l'assurance-chômage. Mais pour être effective, cette mesure doit faire l'objet de conventions d'activité partielle dans les branches, qui restent à négocier.
- **Un recours encore limité aux contrats aidés.** L'Etat a budgété cette année 330.000 contrats aidés dans le secteur non marchand, dont 192.000 au premier semestre. En octobre, Nicolas Sarkozy n'avait pas exclu de faire plus « *si nécessaire* ». En 1994, plus de 740.000 emplois étaient aidés dans le secteur non marchand. En revanche, le gouvernement reste inflexible sur le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

La tribune 26 février 2009

France : bond de près de 35% de la création d'entreprises en janvier

Le nombre de créations d'entreprises en France a fortement augmenté en janvier par rapport à décembre, une hausse liée à la prise en compte du nouveau statut de l'auto-entrepreneur, selon l'Insee. Retrouvez dans la Tribune de ce jeudi l'interview du secrétaire d'Etat aux PME, Hervé Novelli.

L'entrée en vigueur du nouveau statut de l'auto-entrepreneur et l'envolée du chômage ont fait bondir le nombre de créations d'entreprises en janvier en France, selon des chiffres publiés jeudi par l'Insee. Leur nombre a augmenté de 34,7% par rapport à décembre pour atteindre un record de 33.624, selon les données corrigées des variations saisonnières de l'Insee. Le précédent record, 29.974, remontait à en décembre 2007, selon la série de l'Insee qui remonte à l'an 2000.

Les créations d'entreprises progressent ainsi de 1,8% en cumul sur 12 mois, à 335.368, mais le nombre cumulé de novembre, décembre et janvier est en baisse de 2,3% par rapport aux mêmes mois un an plus tôt. Les secteurs qui contribuent le plus à cette baisse sur trois mois sont la construction (-18,8%), les activités immobilières (-18,6%) et les transports (-16,0%), indique l'Insee dans un communiqué. Le nombre de créations d'entreprises avait baissé de 5,8% en décembre en variation mensuelle, après être resté stable le mois précédent.

Le statut de l'auto-entrepreneur entré en vigueur le 1er janvier, dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie, permet de lancer son activité avec des charges et démarches administratives réduites. Le gouvernement a un objectif de 200.000 auto-entrepreneurs pour la première année. En 2008, 327.000 entreprises avaient été créées en France, un record.

Sur cette même période, les croissances les plus fortes concernent l'hébergement et la restauration (+10,6%) et l'enseignement-santé-action sociale (+10,4%). Le nombre de créations d'entreprises augmente également dans les services (+9%), le secteur de l'information et la communication (+5,4%), et le commerce, transport, hébergement (+2%). En revanche, l'industrie manufacturière chute (-13,1%), ainsi que la construction (-6,3%), les activités financières (-6,4%) et immobilières (-3,7%).

Le Figaro 27 février 2009

Espagne : 220 licenciements chez Eiffage

Le groupe français de BTP Eiffage va licencier 220 personnes en Espagne, dans le cadre de ses "mesures de restructuration", a annoncé son PDG Jean-François Roverato, lors d'une conférence de presse.